



Part de coopérateur ordinaire
émis par Cyréo

Fiche d'informations action

1. Nature du produit

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir les risques pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

2. Principales caractéristiques du produit

Emetteur :	Cyréo
Prix :	100 EUR.
Types d'actions :	Nouvelles parts de coopérateur ordinaire Il existe d'autres types de parts qui ne font pas l'objet du présent appel à l'épargne : coopérateurs garants coopérateurs membres du personnel
Politique de dividende :	Pas de dividende
Droits attachés aux parts :	Extraits Art. 26 des statuts : Chaque coopérateur a droit à une voix, quelque soit la part du capital détenu. [...] Toutes les décisions de l'assemblée générale, en ce compris l'élection des administrateurs, doivent être approuvées à la majorité simple (ou à la majorité qualifiée si la loi l'exige) parmi les voix de l'ensemble des coopérateurs (garants, ordinaires et membre du personnel, ensemble) ainsi

	qu'à la majorité simple (ou qualifiée si la loi l'exige) parmi les voix des coopérateurs garants.
Modalités de composition du conseil d'administration :	<p>La coopérative est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de huit membres au maximum, coopérateurs ou non, nommés par l'Assemblée Générale.</p> <p>Au moins deux administrateurs sont élus sur présentation des coopérateurs garants.</p> <p>Extraits art. 15 des statuts.</p> <p>La durée du mandat des administrateurs est de 4 ans ; ils sont rééligibles. Ils sont en tout temps révocables par l'assemblée générale.</p>
Autres caractéristiques :	/
Valeur de la part au 31/12/2019 :	113,09 EUR

3. Description et but de l'offre

Type d'offre :	Souscription de nouvelles parts de coopérateur
Montant de l'offre :	50.000 EUR
Nombre d'actions offertes :	500
Seuil maximum de parts souscrites par investisseur :	50 parts soit 5.000 euros
Destinataire de l'offre :	Personnes physiques.
Affectation du produit de l'offre par l'émetteur :	<p>Investissement dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du matériel divers pour le développement des activités de l'entreprise 35.000 EUR, - l'amélioration des conditions de travail 5.000 EUR - la formation des travailleurs 20.000 EUR
Période de l'offre :	Continue.
Allocation en cas de sursouscription :	Remboursement des derniers arrivés.

4. Description de l'émetteur et chiffres-clés

Brève description de l'émetteur et de ses activités (objet social, historique, activités...)		
<p>Cyréo est une coopérative à finalité sociale qui croit en une économie solidaire, locale et capable de répondre aux enjeux environnementaux actuels.</p> <p>Ainsi, elle a développé différentes activités intensives en main d'œuvre et qui s'inscrivent au cœur du développement durable : réutilisation de petit électro, appui à la gestion durable des cimetières, valorisation des bâches publicitaires, entretien des bornes de canalisation de gaz.</p> <p>Elle forme et engage des personnes inscrites dans un parcours de réinsertion socio-professionnel et les accompagne afin de lever les freins à une insertion professionnelle durable et de qualité.</p> <p>Son mode de gestion participative et les valeurs de solidarité qui l'animent au quotidien suscitent des impacts positifs sur les plans économique, social et environnemental.</p>		
Chiffres-clés de l'émetteur : (N.A. si start-up)		
		Année 2019 (en €)
Bilan	Capitaux propres	91.380 EUR
	Endettement	44.855 EUR
Compte de résultat	Chiffre d'affaires	245.802 EUR
	Total des charges	290.595 EUR
	Amortissements	4.249 EUR
	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	10.050 EUR

5. Risques de l'investissement

<p>Risque de crédit :</p> <p>Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. En règle générale, on considère qu'une entreprise est solvable dès lors que la part des fonds propres dans le total bilan est égale ou supérieure à 20 %.</p>	<p>Le ratio de solvabilité est de 67 % au 31/12/2019.</p> <p>Voir également chiffres-clefs de l'émetteur au point 4.</p>
<p>Risque de perte de la totalité du capital investi</p>	<p>L'entière du capital investi peut être perdu.</p>
<p>Risque de liquidité :</p> <p>Le ratio de liquidité général (actifs circulants divisés par dettes à court terme)</p>	<p>Le ratio de liquidité est de 2,83 au 31/12/2019.</p>

permet d'estimer la capacité de la structure à régler ses dettes à court terme. Pour une entreprise commerciale, il est jugé correct à partir de 1.	
Possibilités de remboursement :	Extrait art. 10 des statuts Tout coopérateur ne peut démissionner ou retirer une partie de ses parts que dans les six premiers mois de l'exercice social. Toutefois, cette démission ou ce retrait de part peut être refusé par le conseil d'administration si cette démission ou ce retrait de part avait pour effet de réduire le capital à un montant inférieur à sa part fixe, ou de réduire le nombre des coopérateurs à moins de trois, ou de provoquer la liquidation de la coopérative, ou encore de mettre gravement son fonctionnement en péril.
Risque de fluctuation du prix du titre :	Oui, le remboursement des parts se fait à la valeur comptable, limitée à la valeur nominale des parts.
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	- Le conseil d'administration de Cyréo est composé de six personnes qui apportent toutes une expertise variée en terme de gestion d'entreprise, gestion des ressources humaines et juridiques. L'équipe opérationnelle est constituée de 6 salariés stables avec des compétences diverses en gestion d'entreprise, gestion de projets et encadrement de personnel fragilisé.
Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	- Les activités ne présentent pas d'importants risques opérationnels et commerciaux.
Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	Pour toute information complémentaire, prenez contact avec la Direction de Cyréo
Autres risques :	/
Date prévue du break-even	Break-even en 2017.

Veillez consulter le plan financier de l'émetteur pour plus d'informations.

6. Frais

Pas de frais liés aux actions.

7. Résumé de la fiscalité

Précompte mobilier :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. Pour l'année de revenus 2021, exercice d'impôts 2022, le montant de l'exonération s'élève à 800€.
Autres (tax shelter, etc.) :	/

8. Informations pratiques

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Vincianne Gilard, Directrice, vgi@cyreo.be

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, NorthGate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

Cette fiche d'information est établie à la date du 31/03/2021

Cyréo, SCRL à finalité sociale
Rue du Warichet 16, 1457 Walhain
BE 0599.963.806